

À la séance extraordinaire du conseil municipal de Gallichan, tenue le **DIX-NEUF JUIN DEUX MILLE DIX HUIT**, à 19h00, à la salle municipale de Gallichan et à laquelle assistaient le maire m. Henri Bourque, les conseillères et les conseillers suivants :

1- **Étaient présents :**

M. Claude Bourque	Mme Francine Lehouiller
M. Réjean Breton	M. Luc Adam
Mme Sonia Rivard	M. Serge Marquis

Formant quorum sous la présidence de monsieur Henri Bourque, maire, madame Nancy Shink, secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente.

2- **Lecture et acceptation de l'ordre du jour et de l'avis de convocation**

1. Présences
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour et de l'avis de convocation
3. Rapport du maire
4. Secrétaire-trésorière adjointe – signature des chèques
5. Levée de la séance.

R18-06-145 L'ordre du jour et l'avis de convocation sont acceptés sur une proposition de monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères).

3- **RAPPORT DU MAIRE**

R18-06-146 Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Réjean Breton et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal accepte le rapport des faits saillants et du vérificateur tel que présenté ci-dessous :

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je présente les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017.

LE RAPPORT FINANCIER 2017

Les états financiers au 31 décembre 2017 nous indiquent que les revenus ont été de 748 824\$. Les différentes charges de la municipalité ont totalisé 819 368\$, soit un déficit d'opération de 70 544\$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2017 un déficit de fonctionnement à des fins fiscales de 217 261\$.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2017 ont été vérifiés par le vérificateur externe Raymond Chabot Grant Thornton, en date du 1^{er} mai 2018. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la municipalité de Gallichan.

OPINION DES VÉRIFICATEURS

À la suite de la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, émet l'avis que;

« Les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de

Gallichan au 31 décembre 2017 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

Henri Bourque

Adopté.

4- **SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE – SIGNATURE DES CHÈQUES**

R18-06-147

Il est proposé par madame Sonia Rivard, appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal autorise monsieur Henri Bourque, maire, monsieur Serge Marquis, maire suppléant, madame Johanne Shink, Dir. Gén./Sec.très. et madame Nancy Shink, sec-très. adjointe en l'absence de la Dir. Gén./Sec.très. comme personnes autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Gallichan.

Adopté.

5- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

R18-06-148

La séance est levée à 19h07 sur une proposition de monsieur Claude Bourque appuyé par monsieur Réjean Breton et résolu unanimement par les conseillers (ères)

Maire

Sec.-très. adjointe